

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

ARRÊTÉ PM N° 201 / 2021
Autorisation de travaux
Route de Dixmont, 89500 Villeneuve sur Yonne

La Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-1 et suivants, et l'article L.2213-1 et suivant,
- le Code de la Route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié),
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 01 mars 2016,

CONSIDÉRANT la demande faite par CISE TP Nord-Ouest, 74 rue René Binet 89095 Sens.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux de mise niveau des tampons d'assainissement pour la CAGS, **la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, route de Dixmont, du mercredi 22 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2021.**

Article 2 : Les panneaux correspondants à ces dispositions, seront mis en place par les soins de l'entreprise. Celle-ci sera tenue pour seule responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de son installation ou par défaut ou insuffisance de la signalisation. Le pétitionnaire devra mettre en place une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la sécurité routière.

Article 3 : Tout manquement aux dispositions de stationnement, sera passible d'une infraction de 2^{ème} classe soit 35 €, avec mise en fourrière des véhicules. Tout manquement aux dispositions de circulation sera passible d'une amende de 4^{ème} classe soit 135 €.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Entreprise CISE TP NORD OUEST
- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne,
- M. le Directeur des Services Techniques de la commune,
- Mme la responsable de la Police Municipale de Villeneuve sur Yonne,

chargés, chacun en ce qui le concerne de son application

Fait à Villeneuve sur Yonne le 16 septembre 2021

Nadège NAZE



Maire de Villeneuve sur Yonne.